PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Direction de la coordination interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Rennes,

Par arrêté du 01/10/2021, le préfet informe les habitants de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES et de ROMAGNE, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande d'enregistrement formulée par la société GROUSSARD LOGISTICS, en vue de construire et d'exploiter un nouvel entrepôt de stockage de produits combustibles situé « Parc d'Activités de Plaisance », Echangeur de Fougères A84, sur la commune de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES.

Le dossier est consultable du 26 octobre 2021 (9h00) au 26 novembre 2021 (17h00) :
- en mairie de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, aux heures suivantes : le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, du mercredi au jeudi de 9h00 à 12h30, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :
– à la mairie de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
– par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la préfecture 35026 RENNES cédex 9,
– par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – GROUSSARD LOGISTICS »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.